



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NT Norflam TT-01

La fiche de données de sécurité est conforme au règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de publication 12/03/2021

Date de révision 15/09/2022

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit NT Norflam TT-01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Retardateur de flamme.

Principale utilisation prévue PC-TEC-23 Produits de traitement des textiles (à l'exclusion des colorants pour textiles et pigments)

Utilisation industrielle Oui

Utilisation professionnelle Oui

Utilisation par les consommateurs Non

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Nordtreat Finland Oy

Adresse postale Mestarintie 11

Code postal FI-01730

Ville Vantaa

Pays Finlande

Numéro de téléphone +358 20 730 9330

E-mail info@nordtreat.com

N° d'entreprise FI-2927144-5

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence Numéro de téléphone : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Description : 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres antipoison

français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel).

Numéro de téléphone : 112

Description : Numéro d'appel d'urgence (en France)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Eye Irrit. 2 ; H319
[CLP/GHS]	Skin Irrit. 2 ; H315
	STOT SE 3 ; H335
	Aquatic Acute 1 ; H400
	Aquatic Chronic 3 ; H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Composition sur l'étiquette	Carbonate de potassium, Acide citrique
Mot de signalisation	Avertissement
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à toutes les réglementations locales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

PBT/vPvB	Pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB, voir la rubrique 12.5.
----------	--

Autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne : Le produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspect.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Type de composition	Mélange			
Substance	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Carbonate de potassium	N° CAS : 584-08-7 N° CE : 209-529-3 N° de règlement REACH : 01-2119532646-36	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335	10 à 15 %	
Acide citrique	N° CAS : 77-92-9 N° CE : 201-069-1 N° index : 607-750-00-3	Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335	10 à 15 %	
N-(1,1-diméthyléthyle) bis(2-benzothiazolesulfène) amide	N° CAS : 3741-80-8 N° CE : 407-430-1 N° index : 613-180-00-6 N° de règlement REACH : 01-2120804754-55-xxxx	Aquatic Acute 1 ; H400 ; Facteur M 100 Aquatic Chronic 1 ; H410 ; Facteur M 1	0,1 < 1 %	
Remarques sur la substance	Le texte complet de l'ensemble des mentions de danger est disponible au chapitre 16.			

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Transporter immédiatement la personne exposée à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la situation est confuse ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité, l'emballage du produit ou l'étiquette au médecin pendant la consultation. Ne pas laisser le patient sans surveillance.
Inhalation	Transporter la personne exposée à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées. Demander un avis médical/consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés et rincer soigneusement la peau avec de l'eau. Faire appel à un médecin si des symptômes se manifestent. Laver/nettoyer soigneusement les vêtements et chaussures contaminés avant leur réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées et continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation oculaire se produit.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire du médecin. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.
Équipement de protection individuelle recommandé pour	Utiliser un équipement de protection individuelle, comme requis.

les secouristes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une irritation des organes respiratoires.
Symptômes et effets retardés	Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations	Traiter selon les symptômes.
---------------------	------------------------------

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau en guise d'extincteur car cela pourrait propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable ou explosif avec l'air.
Produits de combustion dangereux	Lorsqu'ils sont chauffés et en cas d'incendie, des vapeurs ou gaz toxiques peuvent être libérés. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes d'azote (NO _x). Gaz sulfureux (SO _x).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle	Porter un équipement de protection approprié et un appareil de protection respiratoire autonome. EN469.
Méthode de lutte contre les incendies	Évacuer la zone. Retirer les contenants exposés de la zone si cela ne présente pas de risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants et réservoirs de produit à proximité de l'incendie.
Autres informations	L'évacuation des eaux d'extinction dans les drains, les égouts ou les cours d'eau doit être évitée.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures d'ordre général	Veiller à une ventilation efficace sur le lieu de la fuite. Colmater la fuite si cela peut se faire sans risque. Les alentours de la fuite doivent être évacués. Empêcher les personnes non nécessaires et non équipées de protection de pénétrer dans la zone. Retirer toute source d'inflammation.
Mesures de protection individuelle	Porter un équipement de protection individuelle approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Mesures de précaution pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit déversé de pénétrer dans les drains, les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de l'environnement, contacter les autorités locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyage

Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (par ex. sable, terre de diatomée, absorbant commercial) et recueillir dans des contenants clairement étiquetés en vue de son élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions

Manipulation sans danger : voir rubrique 7.
Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8.
Élimination des déchets : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Ne pas manipuler tant que les consignes de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Veiller à une bonne ventilation (utiliser une ventilation locale par aspiration si nécessaire). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Utiliser des équipements de protection individuelle appropriés pour la manipulation du produit (voir chapitre 8). Faciliter l'accès à l'alimentation en eau et aux dispositifs de rinçage oculaire. Les personnes sujettes aux réactions allergiques ne doivent pas utiliser ce produit.

Mesures de protection et de sécurité

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer en salle de pause. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter

Conserver à l'écart des aliments et boissons destinés aux humains et aux animaux.

Conditions d'un stockage sûr

Mesures techniques et conditions de stockage

Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé.

Exigences pour les salles et cuves de stockage

Garder les contenants bien fermés. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)

Aucun signallement.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques sur les paramètres de contrôle

France : Aucune valeur limite d'exposition applicable.

DNEL/PNEC

Substance	N-(1,1-diméthyléthyle) bis(2-benzothiazolesulfène) amide
DNEL	<p>Groupe : professionnel Voie d'exposition : cutanée de longue durée (locale) Valeur : 1,06 mg/cm²</p> <p>Groupe : professionnel Voie d'exposition : cutanée de longue durée (systémique) Valeur : 10,9 mg/kg pc/jour</p> <p>Groupe : professionnel Voie d'exposition : inhalation de longue durée (systémique) Valeur : 38,5 mg/m³</p> <p>Groupe : consommateur Voie d'exposition : orale à long terme (systémique) Valeur : 5,46 mg/kg pc/jour</p> <p>Groupe : consommateur Voie d'exposition : cutanée de longue durée (locale) Valeur : 0,53 mg/cm²</p> <p>Groupe : consommateur Voie d'exposition : cutanée de longue durée (systémique) Valeur : 5,47 mg/kg pc/jour</p> <p>Groupe : consommateur Voie d'exposition : inhalation de longue durée (systémique) Valeur : 9,5 mg/m³</p>
PNEC	<p>Voie d'exposition : eau douce Valeur : 0,0041 mg/l</p> <p>Voie d'exposition : eau salée Valeur : 0,00041 mg/l</p> <p>Voie d'exposition : eau Valeur : 0,0041 mg/l Remarques : rejets intermittents</p> <p>Voie d'exposition : usine de traitement des eaux usées (STP) Valeur : 0,19 mg/l</p> <p>Voie d'exposition : sédiments d'eau douce Valeur : 16,66 mg/kg Commentaires : dwt</p> <p>Voie d'exposition : sédiments d'eau salée Valeur : 1,67 mg/kg Commentaires : dwt</p> <p>Voie d'exposition : sol Valeur : 3,32 mg/kg</p>

Commentaires : dwt

Voie d'exposition : produits alimentaires

Valeur : 243 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Signalisation de sécurité



Mesures de précaution pour empêcher toute exposition

Mesures techniques pour empêcher toute exposition

Si la ventilation générale n'est pas appropriée pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition professionnelle, un système local de ventilation par aspiration doit être utilisé.

Protection oculaire/ faciale

Protection oculaire appropriée

Utiliser des lunettes de sécurité bien ajustées (EN 166).

Protection des mains

Type de gants adaptés

Porter des gants de sécurité résistant aux produits chimiques appropriés (EN 374).

Matériaux adaptés

Contacter le fabricant des gants pour obtenir des conseils précis sur le choix des gants.

Protection des mains, remarques

Suivre les instructions du fabricant pour l'utilisation des gants de protection.

Protection de la peau

Vêtements de protection adaptés

Porter des vêtements (avec des manches longues) et des chaussures de protection résistants aux produits chimiques et imperméables appropriés.

Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires nécessaire

En cas de ventilation inadéquate, utiliser un respirateur approprié.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les drains, les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme

Liquide

Couleur

Transparent.

Odeur	Sans odeur ou légère odeur.
Seuil olfactif	Remarques : aucune donnée connue.
pH	Remarques : neutre.
Point de fusion/intervalle de fusion	Remarques : aucune donnée connue.
Point de congélation	Remarques : aucune donnée connue.
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Valeur : > 100 °C
Point d'éclair	Remarques : aucune donnée connue.
Taux d'évaporation	Remarques : aucune donnée connue.
Inflammabilité	Aucune donnée connue.
Limite inférieure d'explosivité avec unité de mesure	Remarques : aucune donnée connue.
Limite supérieure d'explosivité avec unité de mesure	Remarques : aucune donnée connue.
Limite d'explosivité	Remarques : aucune donnée connue.
Pression de vapeur	Remarques : aucune donnée connue.
Densité de vapeur	Remarques : aucune donnée connue.
Caractéristiques des particules	Remarques : non pertinente.
Densité relative	Remarques : aucune donnée connue.
Densité	Valeur : 1 114 kg/m ³
Solubilité	Remarques : miscible à l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Remarques : aucune donnée connue.
Température d'auto-inflammation	Remarques : aucune donnée connue.
Température de décomposition	Remarques : aucune donnée connue.
Viscosité	Remarques : coupe DIN 10,44 s
Propriétés explosives	Non classé comme explosif.
Propriétés comburantes	Non classé comme oxydant.

9.2. Autres informations

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Remarques Aucun signallement.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Non réactif dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Chimiquement stable dans des conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune décomposition dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir éloigné de toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles, flammes et surfaces chaudes).

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Aucune matière incompatible connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En cas d'incendie ou de surchauffe, des composés nocifs peuvent se former. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Substance N-(1,1-diméthyléthyle) bis(2-benzothiazolesulfène) amide

Toxicité aiguë **Effet testé** : LD50
Voie d'exposition : orale
Valeur : > 5 000 mg/kg
Espèce animale utilisée pour l'essai : rat

Effet testé : LD50
Voie d'exposition : cutanée
Valeur : > 2 000 mg/kg
Espèce animale utilisée pour l'essai : lapin

Autres données toxicologiques Aucune donnée toxicologique n'est disponible concernant le produit en tant que tel. Ce produit n'est pas classé comme présentant une toxicité aiguë.

Autres informations concernant les risques pour la santé

Évaluation de la corrosion/l'irritation cutanée, classification Provoque une irritation cutanée.

Évaluation de la lésion ou de l'irritation oculaire, classification Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation Ce produit n'est pas classé comme allergène respiratoire ou cutané.

Mutagénicité Ce produit n'est pas classé comme mutagène.

Évaluation de la cancérogénicité, classification Ce produit n'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction	Ce produit n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.
Évaluation de la toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition unique, classification	Peut provoquer une irritation des organes respiratoires.
Évaluation de la toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition répétée, classification	Ce produit n'est pas classé comme présentant une toxicité spécifique pour les organes cibles à la suite d'une exposition répétée.
Évaluation du risque d'aspiration, classification	Ce produit n'est pas classé comme présentant un risque d'aspiration.

11.2 Autres informations

Perturbation endocrinienne	Le produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspect.
Autres informations	Aucun autre effet sur la santé signalé.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance	N-(1,1-diméthyléthyle) bis(2-benzothiazolesulfène) amide
Toxicité aquatique, poisson	<p>Type de toxicité : aiguë Valeur : > 2,7 mg/l Concentration dose-effet : LC50 Durée de l'essai : 96 heures Espèce : pimephales promelas</p> <p>Type de toxicité : chronique Valeur : 0,041 mg/l Concentration dose-effet : NOEC Durée de l'essai : 89 jours</p>
Substance	N-(1,1-diméthyléthyle) bis(2-benzothiazolesulfène) amide
Toxicité aquatique, algue	<p>Type de toxicité : aiguë Valeur : > 0,87 mg/l Concentration dose-effet : EC50 Durée de l'essai : 96 heures Espèce : pseudokirchneriella subcapitata</p>
Substance	N-(1,1-diméthyléthyle) bis(2-benzothiazolesulfène) amide
Toxicité aquatique, crustacé	<p>Type de toxicité : aiguë Valeur : 5 ug/l Concentration dose-effet : EC50 Durée de l'essai : 48 heures Espèce : daphnia magna</p> <p>Type de toxicité : chronique Valeur : > 0,16 mg/l Concentration dose-effet : NOEC Durée de l'essai : 21 jours Espèce : daphnia magna</p>
Écotoxicité	Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible concernant le produit en tant

que tel. Sur la base de ses composants, ce produit est très toxique pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme. Empêcher la pénétration dans les drains, les égouts ou les cours d'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description/évaluation de la persistance et de la dégradabilité Le produit contient des substances qui ne sont pas réputées comme étant biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, évaluation Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non classé en tant que substance PBT/vPvB d'après les critères actuels de l'UE.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Propriétés de perturbation endocrinienne Le produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspect.

12.7. Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées d'élimination des produits chimiques Empêcher la pénétration dans les drains, les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes appropriées d'élimination des emballages contaminés Après utilisation, vider l'emballage complètement. Les contenants vides non nettoyés doivent être manipulés de la même façon que ceux contenant des produits. Ne pas réutiliser les contenants. Ne pas couper, perforer ou souder les contenants vides.

Autres informations Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN 3082

IMDG 3082

OACI/IATA	3082
-----------	------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport, en anglais ADR/RID/ADN	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
---	---

ADR/RID/ADN	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
-------------	--

Nom technique/source de danger en anglais ADR/RID/ADN	N-(1,1-diméthylethyl) bis(2-benzothiazolesulfen)amide
---	---

Nom technique/source de danger ADR/RID/ADN	N-(1,1-diméthyléthyle) bis(2-benzothiazolesulfène) amide
--	--

IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
------	---

Nom technique/source de danger IMDG	N-(1,1-diméthylethyl) bis(2-benzothiazolesulfen)amide
-------------------------------------	---

OACI/IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
-----------	---

Nom technique/source de danger OACI/IATA	N-(1,1-diméthylethyl)bis(2-benzothiazolesulfen)amide
--	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	9
-------------	---

Code de classe ADR/RID/ADN	M6
----------------------------	----

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
-------------	-----

IMDG	III
------	-----

OACI/IATA	III
-----------	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin IMDG	Oui
---------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments IMO

Transport en vrac (oui/non)	Non
-----------------------------	-----

Informations supplémentaires

Étiquette de danger ADR/RID/ADN	9
---------------------------------	---

Étiquette de danger IMDG	9
--------------------------	---

Étiquette de danger OACI/IATA	9
-------------------------------	---

Autres informations ADR/RID

Code de restriction en tunnels	-
Catégorie de transport	3
N° de danger	90

Autres informations IMDG

EmS F-A, S-F

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation Aucune réglementation spécifique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée Non

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Liste des phrases H pertinentes (rubriques 2 et 3)	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Classification CLP, notes	La classification s'appuie sur la méthode de calcul définie par le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS].
Conseils en matière de formation	Lire la fiche de données de sécurité.
Restrictions d'emploi recommandées	Ne pas manipuler tant que les consignes de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Limité à des utilisateurs professionnels.
Références aux documents de base et aux sources de données	Fiches de données de sécurité des composants du produit
Abréviations et acronymes utilisés	DNEL : Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet) LC50 : concentration létale 50 % (concentration létale médiane) : concentration qui tue 50 % des organismes exposés LD50 : dose létale 50 % (dose létale médiane) : dose qui tue 50 % des organismes exposés NOAEL : « No Observed Adverse Effect Level » (niveau sans effet indésirable observé) : niveau de charge auquel aucun effet indésirable n'est observé PBT : substance persistante, bioaccumulative et toxique. PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet, CPSE) vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.
Informations ajoutées, supprimées ou révisées	19/03/2021 Informations concernant le transport modifiées. 15/09/2022 : Classification et étiquetage modifiés.

Date de la dernière mise à jour 15/09/2022

Version 1

Préparation par Sweco Industry Oy

Remarques Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources d'informations publiques existantes, comme la réglementation actuelle, disponibles au moment de la publication de la fiche de données de sécurité complète, et sur des informations concernant les produits du Client et fournies par ce dernier à Sweco. Le Client est responsable de l'exactitude et du caractère actuel des informations fournies à Sweco.